

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ARCAMBAL DU 24 OCTOBRE 2018**

Présents : Didier LABRO, Marcelle TEULIERES, Michèle BLANC, Patrick VIGIER, Michel CABESSUT, Corinne DUPIN, Christine WAY, Ingrid PERROT, Frédérique OLIVIER.

Absents : Saliha OUSMER, Chantal CHEVRIAU, Geoffrey ZAMBONI.

Procuration : Agnès BELTZER à Marcelle TEULIERES, Frédéric FAGUET à Didier LABRO.

Participants : Guy DELLEUR.

Secrétaire de séance : Corinne DUPIN.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Didier LABRO, Président du CCAS ouvre la séance. Il soumet ensuite le compte rendu de la séance du 4 juillet 2018.

Michel CABESSUT demande si des contacts avec le club des aînés ont été pris, puisque qu'en tant que président, il n'a pas été contacté. Il est donc décidé de supprimer dans le point « questions diverses » : *et du refus de l'utiliser par le club des aînés.*

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **1. Rapport du Conseil Département sur l'ERRD 2017 de l'EHPAD La Barte**

G. DELLEUR précise que le Conseil Départemental a, dans son rapport du 26 septembre 2018 accepté nos chiffres et entériné l'affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2017 correspondant à la délibération du 4 avril 2018.

## **2. Vote de l'Etat Prévisionnel d'Activité 2019, vote du budget primitif Hébergement 2019 et tarif hébergement 2019.**

Par délibération en date du 27 septembre 2018, le Conseil Départemental a fixé les taux indicateurs pour les dépenses 2019 des EHPAD.

Devant le refus de prendre en compte nos états réels prévisionnels depuis plusieurs années, nous avons décidé cette année d'appliquer automatiquement les taux indicateurs sur les montants du budget accordé en 2018 pour le budget hébergement primitif 2019, dont voici le détail :

- Pour les achats (section I) : 368 050, 80 €
- Pour les charges de personnels (section II) : 520 137,10 €
- Pour les charges de structures (section III) : 403 853,00 €

Malgré la loi ASV du 29 décembre 2015 et notre demande de réduire le taux d'activité pour prendre en compte les délais d'admission des nouveaux résidents, rallongés par les nouvelles obligations, l'autorité de tarification nous a imposé en 2018 le maintien de 21 300 journées d'occupation. Cet objectif d'activité sera donc maintenu pour 2019.

Le tarif journalier hébergement pour 2019 sera donc de 59,04 €.

Le budget soin et le budget dépendance ne sont désormais plus de notre ressort, mais font l'objet d'une attribution forfaitaire. Ils nous seront notifiés respectivement par l'Agence Régionale de Santé et par le Département courant 2019.

Le point noir, selon précision du Conseil Départemental, est qu'après 2019 les déficits éventuels sur le budget dépendance ne pourront plus être repris sur les exercices suivants et resteront ainsi à la charge de la collectivité.

### **3. Questions diverses**

G. DELLEUR nous informe que, dans l'attente de trouver un nouveau médecin coordonnateur (suite à la retraite du Docteur AMIGUES), un médecin remplaçant a été recruté jusqu'en mars 2019.

Il nous parle également des pressions de l'ARS pour une mise en place d'un équipement pour la télémédecine en EHPAD avant la fin 2018.

La région Occitanie a désigné deux départements pilotes à ce jour : le TARN et le LOT.

Mais ce système s'avère difficile à mettre place d'ici la fin de l'année. Aucun matériel informatique n'a été sélectionné, aucune procédure de fonctionnement n'a été validée.

D'autant plus que sur le plan national, le système a du mal à démarrer.

#### **Prévisions d'acquisition pour 2019**

G. DELLEUR, nous explique qu'il va falloir envisager de remplacer le serveur informatique qui commence à poser des problèmes. Un devis a été demandé : Montant 12 000€. Didier LABRO trouve le montant excessif et va se renseigner de son côté.

Projet de lampes de détection de risque de chutes. Le secteur protégé serait équipé en premier.

Projet d'acquisition de tables à plateau asymétrique réglable, pour améliorer les repas thérapeutiques organisés depuis septembre 2018.

Une étude est en cours sur des lits à vérins pour relever les personnes en perte totale de mobilité

#### **Cotisations d'assurance CNP.**

C.DUPIN souhaite connaître l'explication de la hausse des cotisations d'assurance. G Delleur explique que sur le budget prévisionnel 2017, les cotisations avaient été calculées sur la base 2016 augmentée du taux fixé par le Département, mais qu'en réalité le montant a fait l'objet d'un rappel par CNP en raison de l'évolution du taux d'absentéisme.

G. DELLEUR pense que ce taux risque encore d'augmenter au vu de l'absentéisme.

#### **Conseil de Vie Sociale**

C.WAY demande comment se passe le CVS suite à l'élection du nouveau bureau.

G. DELLEUR indique que les relations se sont normalisées et la communication nettement améliorée. Il précise qu'il faudra prévoir une réélection suite au décès de la maman d'A. VERDUN.

C. DUPIN demande si cette dernière a la possibilité de terminer son mandat et si elle en est d'accord. G.DELLEUR répond que le mandat peut être terminé et que cela sera débattu lors du prochain CVS.

Pour l'anniversaire des 10 ans de l'EHPAD, G.DELLEUR nous informe que le projet a dû être annulé, puisque suite à une réunion d'information avec le personnel, les agents ne veulent pas y participer.

C.WAY s'interroge sur le pourquoi de cette décision.

La séance est levée à 20H15.